



Pégase 3 – Contrat d'apprentissage 2020





Suivi de la notice

06/12/2019	Création de la notice	
19/12/2019	Ajout mode impression rubrique	Page 7
19/12/2019	Ajout copie écran page DSN – Rub 669046	Page 12
06/01/2020	Modification libellé rub 669035 dans le tableau	Page 7
06/01/2020	Ajout copie écran page DUCS	Page 12
17/01/2020	Modification des modalités d'application	Page 4



Table des matières

1. Evolutions légales	4
1.1 Rappel du dispositif au 01/01/2019	4
1.2 En DSN	4
1.3 Evolution DSN 2020	5
2. Mise en place dans Pégase	7
2.1 Création des nouvelles rubriques d'exonérations apprentis	7
2.2 Désactivation des anciennes rubriques	13
2.3 Modification des bulletins modèles	14
2.4 Modification du contrat d'adhésion retraite (référence)	15
2.5 Impact DSN	16



1 Evolutions légales

Les dispositions ci-dessous sont applicables à l'ensemble de vos contrats d'apprentissage.

1.1 Rappel du dispositif au 01/01/2019

L'article 8 de la Loi de financement de la sécurité sociale 2019 révise à effet du 1er janvier 2019, le dispositif d'exonération de cotisations s'appliquant aux apprentis et à la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO.

- Il n'y a plus lieu de distinguer les entreprises selon leur effectif (+11/-11 salariés)
- Le calcul des cotisations s'effectue sur le salaire réel et non plus sur une base forfaitaire
- L'exonération de la part patronale des cotisations s'effectue selon le dispositif de la Réduction générale des cotisations (y compris la contribution patronale d'assurance chômage)
- L'avantage que représente l'exonération des cotisations salariales d'origine légale ou conventionnelle est maintenu

S'agissant de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO, l'exonération des cotisations salariales porte sur : - le taux retraite obligatoire - la contribution d'équilibre général (CEG) - et le cas échéant, la contribution d'équilibre technique (CET)

A noter que les cotisations APEC des apprentis cadres ne sont pas exonérées.

Toutefois, le niveau des cotisations et contributions salariales exonérées est limité à hauteur des cotisations dues pour la part de sa rémunération inférieure ou égale à 79% du SMIC brut. La fraction de rémunération au-delà de 79% du SMIC brut reste soumise à cotisations salariales de retraite complémentaire.

Le plafonnement de l'exonération à 79% du SMIC s'apprécie mensuellement. Il n'y a pas lieu de procéder à une proratisation du plafond d'exonération en cas d'absence ou de temps partiel. En revanche, le plafond d'exonération doit être proratisé en cas d'embauche ou de fin de contrat de l'apprenti en cours de mois.

1.2 En DSN

La réduction des cotisations patronales s'applique selon le dispositif de la réduction générale des cotisations : le montant de cotisations individuelles déclaré (en code « 105 - Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec » du bloc S21.G00.81) est le montant de cotisations, avant application de la réduction générale, et le montant de la réduction est déclaré via le code « 106 - Réduction générale des cotisations patronales Agirc-Arrco » du bloc S21.G00.81

Le montant de l'exonération salariale n'est pas porté dans la DSN. Le montant de cotisations individuelles déclaré (en code « 105 - Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec » du bloc S21.G00.81) est le montant de cotisations, déduction faite de l'exonération salariale.

Un décret modifie certaines des règles gouvernant la rémunération des apprentis. Les nouvelles dispositions s'appliquent aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2019 (*décret 2018-1347 du 28 décembre 2018, JO du 30*). Les contrats antérieurs continuent donc à relever des anciennes règles.



1.3 Evolution DSN 2020

A compter de la norme DSN 2020, le montant de la rémunération exonérée de cotisations salariales devra être déclaré en code « 109 - Exonération de cotisations salariales de retraite complémentaire au titre de l'emploi d'un apprenti » du bloc S21.G00.81. Ce montant représentant la fraction de rémunération inférieure ou égale à 79% du SMIC brut.

Exemple de la codification attendue à compter du 1er janvier 2019

Les calculs ci-après ont été opérés sur la base des valeurs 2019 du SMIC (1 521,22€) et du PMSS (3377€). Le salarié apprenti perçoit une rémunération mensuelle brute de 1300,00 euros.

- Taux retraite T1 : 6,20 % (appelé à 7,87 %)
- Taux CEG T1 : 2,15 %
- Part patronale : 60 %
- Montant de cotisation patronale avant allègement = 78,13
- Montant de cotisation salariale avant exonération = 52,13
- Montant de cotisation salariale sur la fraction de rémunération jusqu'à 0,79 SMIC = 48,19 (exonéré)
- Montant de cotisation salariale sur la fraction de rémunération supérieure à 0,79 SMIC = 3,94 (non exonéré)
- Nombre de salariés dans l'entreprise : 21
- T : 32,54 % (dont 6,01% de part patronale Agirc-Arrco et 4,05% de contribution patronale assurance chômage)
- Montant global de la réduction générale de cotisations patronales : 423,02€
- Montant de la réduction imputée à l'Urssaf : $423,02 \times (26,53 / 32,54) = 344,89\text{€}$
- Montant de la réduction imputée à l'Agirc-Arrco : $423,02 - 344,89 = 78,13\text{€}$

Codification DSN attendue en janvier 2019

Rubrique	Code rubrique	Valeur rubrique
Montant de versement	S21.G00.20.005	3,94 (4) = 82,07 – 78,13
Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	S21.G00.40.003	04 - non cadre
Dispositif de politique publique et conventionnel	S21.G00.40.008 65	Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers
Code de base assujettie	S21.G00.78.001	02 - Assiette brute plafonnée
Date de début de période de rattachement	S21.G00.78.002	01/01/2019
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.78.003	30/01/2019
Montant de base assujettie	S21.G00.78.004	1 300,00
Code de base assujettie	S21.G00.78.001	03 - Assiette brute déplaflonnée
Date de début de période de rattachement	S21.G00.78.002	01/01/2019
Date de fin de période de rattachement	S21.G00.78.003	30/01/2019
Montant de base assujettie	S21.G00.78.004	1 300,00
Code de cotisation individuelle	S21.G00.81.001	105 – Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco, y compris Apec



Montant de cotisation	S21.G00.81.004	82,07 (1) = 130,26 – 48,19
Type de composant de base assujettie	S21.G00.79.001	01 – Montant du Smic retenu pour le calcul de la réduction
Montant de composant de base assujettie	S21.G00.79.004	1 521,22
Code de cotisation individuelle	S21.G00.81.001	106 – Réduction général des cotisations patronales Agirc-Arrco
Montant d'assiette	S21.G00.81.003	1 300,00 (2)
Montant de cotisation	S21.G00.81.004	-78,13 (3)

Codification supplémentaire DSN attendue en janvier 2020

Code de cotisation individuelle	S21.G00.81.001	109 - Exonération de cotisations salariales de retraite complémentaire au titre de l'emploi d'un apprenti
Montant d'assiette	S21.G00.81.003	1 201,76 (5)

(1) montant total de cotisations avant allègement de la cotisation patronale – exonération de la cotisation salariale sur la fraction de rémunération limitée à 79% du SMIC (2) rémunération mensuelle brute du dénominateur de la formule de calcul du coefficient de réduction (3) le montant de réduction doit être déclaré avec un signe négatif. En cas de régularisation, le montant de la réduction pourra être positif (à renseigner sans le signe « + ») (4) montant du paiement = montant de cotisation déduction faite du montant de la réduction générale (5) montant de la rémunération exonérée de cotisations salariales



2 Mise en place dans Pégase

Afin de répondre à cette nouvelle obligation déclarative 2020, il convient de modifier le bulletin modèle apprenti 2019 et de :

- Créer de nouvelles rubriques d'exonération apprenti
- Désactiver les anciennes rubriques de retraite 2019
- Modifier le bulletin modèle 2019
- Modifier le contrat d'adhésion référence

2.1 Crédit de 4 nouvelles rubriques d'exonérations apprentis

Code Rubrique	Code Profil	Libellé	Rub intermédiaire de calcul Page Calcul	Mode impression Page options/ onglet divers	Code organisation Page Calcul	Code de rattachement	Code (78.00 1) Page OPTIONS Données nominatives	Code (81.00 1) Page OPTIONS Données nominatives	Code Ducs Page DUCS
668035	COT10	Exonération sal. Retraite TU1+TU2 Apprenti	OUI	Ne jamais imprimer	*NC	NC	NC	105	NC
669035	COT10	Exonération sal . CEG TUI+TU2 Apprenti	OUI	Ne jamais imprimer	NC	NC	NC	105	NC
669045	COT10	Exonération sal . CET Apprenti	OUI	Ne jamais imprimer	NC	NC	NC	105	NC
669046	COT10	EXONERATION APPRENTI	NON	Imprimer si valoriser	RETRA	ARC1	03	109	NC

*NC : non concerné

Avant de commencer la création de vos rubriques, vous devez au préalable vérifier le paramétrage de la constante APPRENTIEXO :

Pour ce faire, accéder au **Menu Gestion / Constantes utilisateurs**
Se positionner sur la constante APPRENTIEXO

Accéder à la page **Descriptif** et vérifier la formule saisie et procéder aux modifications nécessaires:

(SMICHORAIRE_ * NBHEURELEGAL_) * 79% * BUL_NBJRPERIOD_ / BUL_NBJRMOIS_

Procéder alors à la création de vos rubriques :

Important : Indiquer une date de validité au 01/01/2020 pour toutes les rubriques que vous allez créer ensuite.

Pour rappel, les numéros de rubriques sont fournis à titre indicatif et sont à adapter à la situation de vos dossiers et plan de rubriques.



Accéder au Menu Gestion / Rubriques

Se positionner sur une rubrique existante et cliquer sur **Créer**

Code rubrique : 668035

Code formule rubrique : COT10

Libellé de la rubrique : Exonération sal. Retraite TU1+TU2 Apprenti

Base : -MAX(MIN(APPRENTIEXO; BASE(668020;668030)); 0)

Les rubriques 668020 et 668030 correspondent aux rubriques de retraite TU1 et TU2. Indiquer vos codes rubriques si ces derniers sont différents.

Taux salarial : RETT1USAL_

Rubriques [668035] - Exonération sal. Retraite TU1+TU2 Apprenti

Validité à partir du 01/01/2020

668035 Exonération sal. Retraite TU1+TU2 Apprenti

Formule : Cotisation forfaitaire [COT10]

Valeur	Intervalle	Arrondi	Autoriser la saisie	Imprimer sur le bulletin	%
Base	-MAX(MIN(APPRENTIEXO; BASE(668020;668030)); 0)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux salarial	RETT1USAL_		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant salarial			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux patronal			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Page Calcul :

Activer la case à cocher « rubrique intermédiaire de calcul ».

Rubrique intermédiaire de calcul

Aucun organisme ne doit être renseigné.

Type d'abattement	Aucun
Organisme de cotisation	

- Page Cumuls :

Aucun paramétrage d'agrégat

- Page Options / onglet DSN / Données nominatives :

Indiquer le code 105

DADS-U DSN Divers

Général Données nominatives

Autre élément de revenu brut - Type (54.001)

Autre élément de revenu brut - Montant déclaré (54.002)

Code de base assujettie (78.001)

Ne pas cumuler les bases des rubriques pour ce code pour un même bulletin

Type de composant de base assujettie (79.001)

Code de cotisation individuelle (81.001) 105-Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arcco



- Page Comptabilité :
Renseigner la ventilation Non ventilé

Ventilation	***	<input type="button" value="▼"/>	Non ventilé
-------------	-----	----------------------------------	-------------

Code rubrique : 669035

Code formule rubrique : COT10

Libellé de la rubrique : Exonération sal. CEG TU1+TU2 Apprenti

Base : $-\text{MAX}(\text{MIN}(\text{APPRENTIEXO}; \text{BASE}(669020; 669030)); 0)$

Les rubriques 669020 et 669030 correspondent aux rubriques de CEG TUI et TU2. Indiquer vos codes rubriques si ces derniers sont différents.

Taux salarial : RETCEGT1SAL_

Rubriques [669035] - Exonération sal. CEG TU1+TU2 Apprenti

669035 Exonération sal. CEG TU1+TU2 Apprenti

Formule : Cotisation forfaitaire [COT10]

Valeur	Intervalle	Arrondi	Autoriser la saisie	Imprimer sur le bulletin	%
Base	$-\text{MAX}(\text{MIN}(\text{APPRENTIEXO}; \text{BASE}(669020; 669030)); 0)$		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux salarial	RETCEGT1SAL_		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant salarial			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux patronal			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant patronal				<input checked="" type="checkbox"/>	

- Page Calcul :
Activer la case à cocher « rubrique intermédiaire de calcul ».

Rubrique intermédiaire de calcul	<input checked="" type="checkbox"/>
Aucun organisme ne doit être renseigné.	
Type d'abattement	Aucun
Organisme de cotisation	

- Page Cumuls :
Aucun paramétrage d'agrégat

- Page Options / onglet DSN / Données nominatives :
Indiquer le code 105



DADS-U DSN Divers

Général Données nominatives

Autre élément de revenu brut - Type (54.001)
Autre élément de revenu brut - Montant déclaré (54.002)

Code de base assujettie (78.001)
Ne pas cumuler les bases des rubriques pour ce code pour un même bulletin

Type de composant de base assujettie (79.001)
Code de cotisation individuelle (81.001) 105-Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco

- Page Comptabilité :
Renseigner la ventilation Non ventilé

Ventilation ***

Code rubrique : 669045
Code formule rubrique : COT10
Libellé de la rubrique : Exonération sal. CET Apprenti

Base : -MAX(MIN(APPRENTIEXO; BASE(669040)); 0)

La rubrique 669040 correspond à la rubrique de CET TUI et TU2. Indiquer votre code rubrique si ce dernier est différent.

Taux salarial : RETCETSAL_

Rubriques [669045] - Exonération sal . CET Apprenti

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2020

669045 Exonération sal . CET Apprenti
Formule : Cotisation forfaitaire [COT10]

Valeur	Intervalle	Arrondi	Autoriser la saisie	Imprimer sur le bulletin	%
Base	<input type="text"/> -MAX(MIN(APPRENTIEXO; BASE(669040)); 0)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux salarial	<input type="text"/> RETCETSAL_		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant salarial			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux patronal			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant patronal			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire

- Page Calcul :
Activer la case à cocher « rubrique intermédiaire de calcul ».

Rubrique intermédiaire de calcul



Aucun organisme ne doit être renseigné.

Type d'abattement	Aucun
Organisme de cotisation	

- Page Cumuls :

Aucun paramétrage d'agrégat

- Page Options / onglet DSN / Données nominatives :

Indiquer le code 105

DADS-U DSN Divers

Général Données nominatives

Autre élément de revenu brut - Type (54.001) :

Autre élément de revenu brut - Montant déclaré (54.002) :

Code de base assujettie (78.001) :

Ne pas cumuler les bases des rubriques pour ce code pour un même bulletin :

Type de composant de base assujettie (79.001) :

Code de cotisation individuelle (81.001) : 105-Montant de cotisation Régime Unifié Agirc-Arrco

- Page Comptabilité :

Renseigner la ventilation Non ventilé

Ventilation *** Non ventilé

Code rubrique : 669046

Code formule rubrique : COT10

Libellé de la rubrique : EXONERATION APPRENTI

Base : MAX(MIN(APPRENTIEXO; BASE(668020;668030)); 0)

Montant salarial : MTSAL(668035;669035;669045)

Rubriques [669046] - EXONERATION APPRENTI

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2020

669046 EXONERATION APPRENTI
Formula : Cotisation forfaitaire [COT10]

Valeur	Intervalle	Arrondi	Autoriser	Imprimer sur	%
Base	MAX (MIN (APPRENTIEXO; BASE (668020;668030)); 0)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Taux salarial			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant salarial	MTSAL (668035;669035;669045)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux patronal			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant patronal			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire



- Page Calcul
Indiquer l'organisme RETRA

Organisme de cotisation	RETRA
Retraite	

- Page Cumuls
Pas d'agrégat
- Page Comptabilité
Comptabilité : RETRAITECOMPL

- Page DUCS et Page OPTIONS
Paramétrage DUCS / DSN : se reporter au tableau récapitulatif page 7

Rubriques [669046] - EXONERATION APPRENTI

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2020

DADS-U	DSN	Divers
Général		
Données nominatives		
Autre élément de revenu brut - Type (54.001)		
Autre élément de revenu brut - Montant déclaré (54.002)		
Code de base assujettie (78.001) : 03-Assiette brute déplafonnée		
Ne pas cumuler les bases des rubriques pour ce code pour un même bulletin		
Type de composant de base assujettie (79.001)		
Code de cotisation individuelle (81.001) : 109-Exonération de cotisations salariales de retraite cor		

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire

Rubriques [669046] - EXONERATION APPRENTI

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2020

Paramétrages DUCS Retraite

Code rattachement : ARC	Régime Unifié AGIRC-ARRCO
Caisse de retraite	
Code DUCS	
Code utilisé pour la portabilité dans les DUCS	

Paramétrages DUCS EDI Retraite

Code DUCS	
Code utilisé pour la portabilité dans les DUCS	
Code instruction	
Code qualifiant	

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire



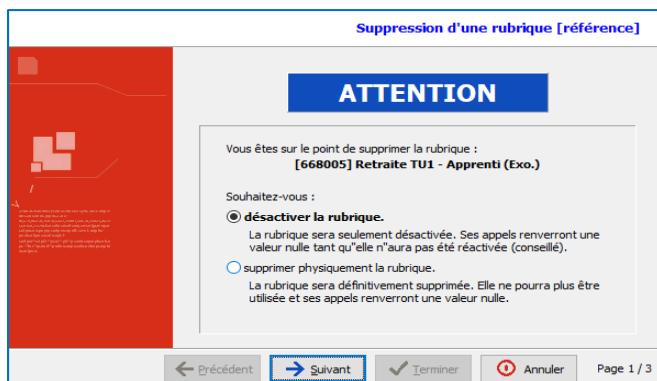
2.2 Désactivation des anciennes rubriques

Procéder à la désactivation des anciennes rubriques de retraite apprenti **au 31/12/2019**
Attention, il se peut que vous ayez d'autres numéros de rubriques.

REGIME GENERAL		
668005	Retraite TU1 - Apprenti (Exo.)	CIE01
668006	Retraite TU1 - Apprenti (Sans exo.)	CIE02
668010	Retraite TU2 - Apprenti	COT12
669005	CEG TU1 - Apprenti (Exo.)	CIE01
669006	CEG TU1 - Apprenti (Sans exo.)	CIE02
669010	CEG TU2 - Apprenti	COT12
669015	CET TU1+TU2 - Apprenti (Exo.)	CIE01
669016	CET TU1+TU2 - Apprenti (Sans exo.)	CIE02

Accéder au **Menu Gestion / Rubriques**

Se positionner sur la rubrique 668005 et cliquer sur Effacer et choisir ensuite désactiver la rubrique. Faire de même pour toutes les anciennes rubriques de retraite.





2.3 Modification des bulletins modèles

Il convient ensuite d'insérer les nouvelles rubriques d'exonération dans le ou les bulletins modèles Apprentis.

Accéder au menu Fichier / Bulletins modèles et se positionner sur le bulletin modèle apprenti à modifier.

Utiliser les flèches pour basculer les rubriques

Code	Libellé rubrique
B 001300	Indemnité de aérance
I 668035	Exonération sal. Retraite TU1+...
I 669035	Exonération sal. CEG TU1+TU2 ...
I 669045	Exonération sal . CET Apprenti
I 669046	EXONERATION APPRENTI
I 835500	URSSAF Réduction générale cot...
I 839000	URSSAF Réduction cotisations S...
I 839200	URSSAF Déduction patronale fo...
I 839550	Part non exo Fiscale HS/HC
I 840300	URSSAF Csg - Crds déductible ...
DW 850100	Neutralisation non exo Fiscale H...
DW 852550	URSSAF Csg - Crds non déducti...
DW 852560	URSSAF Csg - Crds non déducti...
DW 859800	URSSAF Forfait social 20%
T 895500	Réintégration
T 992300	Effort construction Apprenti
T 992400	Formation continue Apprenti
T 992500	Taxe apprentissage Apprenti
T 992600	Formation continue CDD Apprenti

Pour rappel, les rubriques de retraite complémentaire ne doivent pas figurer dans les bulletins modèles puisqu'elles sont ramenées sur les bulletins par le biais du contrat d'adhésion de retraite.



2.4 Modification du contrat d'adhésion retraite (référence)

Il convient ensuite de modifier le contrat d'adhésion retraite Apprenti à savoir supprimer les anciennes rubriques et insérer les rubriques de retraite du régime général.

Pour ce faire, accéder au menu Fichier / Tables diverses / Contrat d'adhésion Agirc Arrco par défaut

Selectionner le contrat **Apprenti** et utiliser l'icône de sélection de rubriques pour ajouter et supprimer les rubriques.

Valider ensuite au 01/01/2020.

Paramétrage des contrats d'adhésion Agirc-Arrco par défaut

Période : décembre 2019 valide jusqu'au 31/12/2019

Contrats d'adhésion Agirc-Arrco - Règles légales

Cas général

Cas général - Apprenti

Cas général - TU1 TUB TUC

MSA

MSA - Apprenti

Personnel sans retraite complémentaire

PROBTP

PROBTP - Apprenti

SPECTACLE - Artiste

SPECTACLE - Intermittent Cadre

SPECTACLE - Intermittent Non Cadre

SPECTACLE - Permanent Cadre

SPECTACLE - Permanent Non Cadre

SPECTACLE - Pigistes

Supprimer un contrat: Clic-droit puis sélectionner
Supprimer dans le menu

Code	Libellé	Profil
668005	Retraite TU1 - Apprenti (Exo.)	CIE01
668006	Retraite TU1 - Apprenti (Sans exo.)	CIE02
668010	Retraite TU2 - Apprenti	COT12
669005	CEG TU1 - Apprenti (Exo.)	CIE01
669006	CEG TU1 - Apprenti (Sans exo.)	CIE02
669010	CEG TU2 - Apprenti	COT12
669015	CET TU1+TU2 - Apprenti (Exo.)	CIE01
669016	CET TU1+TU2 - Apprenti (Sans exo.)	CIE02

Créer un contrat Valider Quitter

Paramétrage des contrats d'adhésion Agirc-Arrco par défaut

Période : janvier 2020 valide à partir du 01/01/2020

Contrats d'adhésion Agirc-Arrco - Règles légales

Cas général

Cas général - Apprenti

Cas général - TU1 TUB TUC

MSA

MSA - Apprenti

Personnel sans retraite complémentaire

PROBTP

PROBTP - Apprenti

SPECTACLE - Artiste

SPECTACLE - Intermittent Cadre

SPECTACLE - Intermittent Non Cadre

SPECTACLE - Permanent Cadre

SPECTACLE - Permanent Non Cadre

SPECTACLE - Pigistes

Supprimer un contrat: Clic-droit puis sélectionner
Supprimer dans le menu

Code	Libellé	Profil
668020	Retraite TU1	COT02
668030	Retraite TU2	COT12
669020	CEG TU1	COT02
669030	CEG TU2	COT12
669040	CET TU1+TU2	COT11

Créer un contrat Valider Quitter



2.5 Impact DSN

Exemple : salarié apprenti 2020

Code	Libellé Rubrique	C	Base	Taux Salarial	Montant Salarial	Taux Patronal	Montant Patronal	!
010000	Salaire mensuel	R	151.67	8.571	1300.00			i
100000	Prime	V						
400000	Total du brut	F	151.67		1300.00			
530000	URSSAF Déplaonnée - Apprenti...	R	1201.79			12.650	152.03	
530005	URSSAF Déplaonnée - Apprenti...	R	98.21	0.400	0.39	12.650	12.42	i
530006	URSSAF Majo. Alsace Moselle - ...	R	98.21					
530010	URSSAF Plafonnée - Apprenti (...)	R	1201.79			8.550	102.75	
530015	URSSAF Plafonnée - Apprenti (...)	R	98.21	6.900	6.78	8.550	8.40	i
530021	URSSAF AT - Apprenti Loi 1987 ...	R	1201.79			2.100	25.24	
530026	URSSAF AT - Apprenti Loi 1987 ...	R	98.21			2.100	2.06	
530030	URSSAF AF (base uniquement, ...)	R	1300.00					
530032	URSSAF Complément AF - Appr...	R				1.800		
530035	URSSAF Complément AF (Régul...)	R				-1.800		
530040	URSSAF Complément Maladie - ...	R				6.000		
530045	URSSAF Complément Maladie (...)	R				-6.000		
530050	URSSAF Fnal (-20 Sal.) - Apprenti	R						i
530055	URSSAF Fnal (+20 Sal.) - Appr...	R	1300.00			0.500	6.50	
530060	URSSAF Versement Transport -...	R	1300.00			2.000	26.00	
530065	URSSAF Contribution au dialog...	R	1300.00			0.016	0.21	
530100	Pôle Emploi - Ta+Tb - Apprenti ...	R	1201.79			4.050	48.67	
530105	Pôle Emploi - Ta+Tb - Apprenti ...	R	98.21			4.050	3.98	
530110	Pôle Emploi - Aqs - Apprenti	R	1300.00			0.150	1.95	
668020	Retraite TU1	V	1300.00	3.150	40.95	4.720	61.36	i
668030	Retraite TU2	V		8.640		12.950		
668035	Exonération sal. Retraite TU1+...	R	-1201.79	3.150	-37.86			i
669020	CEG TU1	V	1300.00	0.860	11.18	1.290	16.77	i
669030	CEG TU2	V		1.080		1.620		
669035	Exonération sal. CEG TU1+TU2...	R	-1201.79	0.860	-10.34			i
669040	CET TU1+TU2	V		0.140		0.210		
669045	Exonération sal. CET Apprenti	R		0.140				
669046	EXONERATION APPRENTI	R	1201.79		-48.20			
835500	URSSAF Réduction générale co...	R	1300.00				-292.24	i
835510	Réduction générale de cotisatio...	V					-52.65	i
835520	Réduction générale de cotisatio...	V					-78.13	i
839000	URSSAF Réduction cotisations ...	R		4.562				i
839200	URSSAF Déduction patronale fo...	R						i
839550	Part non exo Fiscale HS/HC	R						
840300	URSSAF Csg - Crds déductible ...	R		6.800				i
850000	Total imposable	F			1288.90			

81.001	Code de cotisation	105 / 105-Montant de cotisation Régime Unifié Agirc...
81.004	Montant de cotisation	82.06
81 Cotisation individuelle		
81.001	Code de cotisation	106 / 106-Réduction générale des cotisations patron...
81.003	Montant d'assiette	1300.00
81.004	Montant de cotisation	-78.13
81 Cotisation individuelle		
81.001	Code de cotisation	109 / 109-Exonération de cotisations salariales de ret...
81.003	Montant d'assiette	1201.79

Important : l'exonération est applicable jusqu'à 79 % du smic mensuel.

Dès lors que le salaire de l'apprenti dépasse ce montant, l'exonération ne s'applique plus, ce qui signifie que le montant de l'allègement ne couvrira pas la partie supérieure au 79 %.

Cotisations
Retraite pat : 78.13
Retraite sal : 3.09
Ret total : 82.06

Base exo : 1201.79
(79% smic mens)

Allègement retraite :
- 78.13